



Delai pour payer une dette

Par **kiki28800**, le **26/11/2012 à 15:39**

bonjour

je viens de recevoir une lettre me disant que :

en vertu d'un jugement durement exécutoire rendu contradictoirement et en dernier ressort ..

le 01/04/1999 signifie le 07/05/1999

on me demande aujourd'hui de payer alors que depuis cette date je n'ai aucun courrier .

je crois savoir qu'il y a un délai pour réclamer une dette mais je n'est pas plus de détail si
quelqu'un pourrait me donner plus de renseignement je remercie d'avance

cdl

Par **amajuris**, le **26/11/2012 à 16:36**

bjr,

est-ce que ce jugement vous a été signifié ?

Avant 2008 un jugement était valable 30 ans et 10 ans depuis, donc le jugement s'il vous a
été signifié est valable jusqu'en 2018.

cdt

Par **kiki28800**, le **26/11/2012 à 17:30**

bjr

en bas de ma lettre il y a écrit cette décession est particulière puisqu'elle n'a pas à vous
être signifiée pour vous être opposable .

je ne sais pas ceux qu cela veut dire
cdl